

AB FOOT CONSEIL ET COACHING

**Société par action simplifiée au capital de 1.000 €
5 RUE PAUL VERLAINE 69150 DECINES CHARPIEU
RCS LYON : 839 448 057**

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 30 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 30 juin à 16 heures, Monsieur **Abdel-Kader BELARBI**, associé unique de la société **S.A.S. AB FOOT CONSEIL ET COACHING**, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1.000 Euros, dont le siège est sis 5 RUE PAUL VERLAINE 69150 DECINES CHARPIEU, a pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

Monsieur **Abdel-Kader BELARBI** approuve les comptes de clôture, qui font apparaître un boni d'un montant de 6710.49 euros, prononce la clôture définitive de la liquidation de la société **S.A.S. AB FOOT CONSEIL ET COACHING**, donne quitus au Liquidateur de sa gestion et le décharge de son mandat.

DEUXIEME DECISION

L'Associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le Président et les associés présents.

Le 30/06/2024

